

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **FDGDON du Maine-et-Loire**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Représentée par son Président M.VINCENT**
 Adresse : N° **23** Rue **Rue Georges Morel**
 Commune **BEAUCOUZE**
 Code postal **49070**
 Nature des activités : **Mise en place et coordination d'actions de surveillance de prévention et de lutte contre les organismes réglementés à la protection du végétal et contre les espèces exotiques envahissantes**
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Corvus monedula Choucas des Tours	379	Prélèvements > indéterminé
B2 Corvus monedula Choucas des tours	indéterminé	Perturbation intentionnel de la zone de nidification
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input checked="" type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Preciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
La présente demande est le fruit d'un travail depuis 2017 de comptages, de synthétisation des dégâts et des plaintes des habitants liés à l'espèce et de son rythme de vie. Le préjudice financier, matériel et patrimonial étant trop lourd à supporter, nous sollicitons une demande de dérogation premièrement pour une demande de prélèvements en protection des culture et des habitations et deuxièmement pour la perturbation intentionnelle des sites de nidification des choucas des tours avec la mise en place de Stop Nid.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser : Capture l'aide de cage catégorie 1 dans les bourgs par des piégeurs agréés

Par armes de chasse Préciser : Tir avec arme de chasse en prévention des dégâts agricoles par des chasseurs

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Mise en place d'un dispositif sur la cheminée interdisant l'accès par l'espèce Corvus monedula mais laissant accès aux chiroptères

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Formation des bénévoles aux protocoles et méthodes d'intervention

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : du 1er mai 2024 au 31 janvier 2025

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :

Départements : Intégralité du Maine-et-Loire pour le dispositif stop nid

Cantons :

Communes : 17 communes du Maine-et-Loire concernées pour la demande de prélèvements,

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Des comptages des couples nicheurs seront réalisés en année N+1 et analysés avec les comptages réalisés depuis 2017. Nous mettrons en parallèle les prélèvements réalisés. Le Comité Technique en charge du dossier prendra ensuite la décision de demander ou pas une dérogation au statut de l'espèce sur ces communes. La demande ne devra pas remettre en cause la capacité de reproduction de l'espèce en Maine-et-Loire

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Bilan des comptages réalisés depuis 2017 par commune ainsi que les méthodes d'application et résultats de l'arrêté préfectoral 2023-32 dérogeant au statut de l'espèce sur 30 communes à l'époque.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un bilan sera rédigé, validé par le comité technique pour détailler l'ensemble des actions menées, les comptages réalisés et les perspectives. Cette synthèse sera adressée à la DDT de Maine-et-Loire

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à BEAUCOUZE

le 24/04/2024

Votre signature

